



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 91 b) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet : missiles

La question des missiles sous tous ses aspects

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi par le Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de la résolution 59/67 de l'Assemblée générale pour examiner la question des missiles sous tous ses aspects, notamment en déterminant des domaines susceptibles de faire l'objet d'un consensus.

S'agissant des missiles, le rapport examine l'historique et la situation actuelle, puis recense plusieurs grandes questions à prendre en compte pour aborder l'ensemble de la question sous tous ses aspects. Il s'agit notamment du climat mondial et régional de la sécurité, qui incite ou non à la mise au point, aux essais, à la production, à l'acquisition, au transfert, à la possession, au déploiement et à l'utilisation de missiles; des circonstances du transfert à des acteurs étatiques ou non – et de l'emploi par eux – de certains types de missile et de la technologie pertinente; des questions de désarmement, de limitation des armes et de non-prolifération, des rapports entre les doctrines, les stratégies et la pratique missilière; de la primauté relative des missiles balistiques, de croisière et de ceux qui servent de vecteur aux armes classiques ou de destruction massive; de la défense antimissile; et de la contribution croissante des capacités spatiales à toute une gamme d'entreprises humaines.

Le Groupe a conclu notamment que, face à la question de plus en plus complexe des missiles, il importait de poursuivre les efforts internationaux entrepris dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et de délibérer encore de la question en portant spécifiquement l'attention sur les domaines de consensus existants ou naissants. Il a aussi souligné que l'Organisation des Nations Unies jouait un rôle important de mécanisme plus structuré et plus efficace pour susciter ce consensus.

* A/63/150.

** Le présent rapport a été communiqué dès la conclusion des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux le 6 juin 2008.



Lettre d'envoi

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier la question des missiles sous tous ses aspects. Le Groupe a été nommé par vous en application du paragraphe 3 de la résolution 59/67 de l'Assemblée générale.

Les experts gouvernementaux suivants ont été nommés membres du Groupe :

Hamid Baiedi Nejad (première session)
Directeur général des affaires politiques internationales
Ministère des affaires étrangères
République islamique d'Iran

Emad M. B. Ben-Shaban (troisième session)
Troisième Secrétaire
Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste
auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

Sung-Joo Choi
Ministre
Ambassade de la République de Corée au Brésil

Michiel J. Combrink
Directeur adjoint du désarmement nucléaire et de la non-prolifération
Département des affaires étrangères
Afrique du Sud

Per S. Fischer
Conseiller spécial du Ministre des affaires étrangères pour la non-prolifération
Ministère des affaires étrangères
Danemark

Carlos Foradori
Conseiller du Vice-Ministre des affaires étrangères
Ministère des affaires étrangères
Argentine

Amandeep Singh Gill
Directeur
Affaires du désarmement et de la sécurité internationale
Ministère des affaires extérieures
Inde

Hellmut Hoffmann
Chef de Division, Limitation et non-prolifération des armes nucléaires
Ministère fédéral des affaires étrangères
Allemagne

Tariq Osman Hyder
Professeur d'études stratégiques invité à l'Université de la défense nationale
(Islamabad) et
Membre du Conseil de surveillance des exportations stratégiques
Ministère des affaires étrangères
Pakistan

Alfredo Labbé
Représentant permanent adjoint
Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

Shengkun Ma (première session)
Directeur de division
Département de la limitation des armes et du désarmement
Ministère des affaires étrangères
Chine

Donald A. Mahley
Sous-Secrétaire adjoint pour la réduction des menaces, le contrôle
des exportations et les négociations
Bureau de la sécurité internationale et de la non-prolifération
Département d'État
États-Unis d'Amérique

Erik Marzolf
Conseiller politique, délégation aux affaires stratégiques
Bureau de la non-prolifération et du désarmement
Ministère de la défense
France

Grigory I. Mashkov
Directeur adjoint
Département des affaires de sécurité et de désarmement
Fédération de Russie

Santiago Irazábal Mourão (Président)
Division du désarmement et des technologies sensibles
Ministère des affaires étrangères
Brésil

Reza Najafi (troisième session)
Directeur du Département du désarmement et de la sécurité internationale
Ministère des affaires étrangères
République islamique d'Iran

Grzegorz M. Poznanski
Directeur adjoint
Département de la politique de sécurité
Ministère des affaires étrangères
Pologne

Andy Rachmianto
Directeur adjoint
Direction de la sécurité internationale et du désarmement
Département des affaires étrangères
Indonésie

Rodica Radian-Gordon (deuxième et troisième sessions)
Directrice, Département de la limitation des armements
Ministère des affaires étrangères
Israël

S. M. Ali Robatjazi (deuxième session)
Mission permanente de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

Takaya Suto
Directeur du Centre de promotion du désarmement et de la non-prolifération
Institut des affaires internationales
Japon

László Szatmári
Département de la politique de défense
Ministère de la défense
Hongrie

Chuka Udedibia
Directeur
Ministère des affaires étrangères
Nigéria

Daxue Wang (troisième session)
Directeur adjoint
Département de la limitation des armes et du désarmement
Ministère des affaires étrangères
Chine

Andrew Wood
Chef de la politique du contrôle des exportations, de la contre-prolifération
et de la limitation des armes
Ministère de la défense
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Omar Amer Youssef
Conseiller
Ministère des affaires étrangères
Égypte

Dunhai Yu (deuxième session)
Directeur adjoint
Département de la limitation des armes
Ministère des affaires étrangères
Chine

Miriam Ziv (première session)
Directrice générale adjointe des affaires stratégiques
Ministère des affaires étrangères
Israël

Le rapport a été établi entre juin 2007 et juin 2008, période au cours de laquelle le Groupe a tenu trois sessions au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York : la première du 4 au 8 juin 2007, la deuxième du 25 au 29 février 2008 et la troisième du 2 au 6 juin 2008.

Les membres du Groupe souhaitent exprimer leurs remerciements aux membres du Secrétariat de l'ONU pour l'assistance qu'ils leur ont apportée, en

particulier à Curtis Raynold, du Service des armes de destruction massive (Département des affaires de désarmement), qui a assumé les fonctions de Secrétaire du Groupe, et à Waheguru Pal Singh Sidhu et Alyson Bailes, qui ont été les consultants du Groupe.

Le Groupe remercie également Sergio de Queiroz Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, pour l'appui qu'il lui a apporté au long de ses travaux.

En ma qualité de Président du Groupe, j'ai été prié de vous présenter, en son nom, le rapport ci-joint, qui a été adopté à l'unanimité.

Le Président
(Signé) Santiago Irazábal **Mourão**

Avant-propos du Secrétaire général

L'accumulation, la prolifération, le perfectionnement technique, la menace et l'emploi des missiles balistiques et d'autres types inquiètent depuis longtemps la communauté internationale. En réponse, les États ont pris diverses mesures unilatérales, bilatérales ou multilatérales. Or, malgré les inquiétudes de la communauté internationale, il n'existe pas de normes ni d'instruments universellement acceptés régissant spécifiquement la mise au point, les essais, la production, l'acquisition, le transfert, le déploiement ou l'utilisation des missiles.

Le présent rapport a été établi par le Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de la résolution 59/67 de l'Assemblée générale et constitue le troisième effort de l'Organisation des Nations Unies pour examiner la question des missiles sous tous ses aspects.

Le rapport vise plusieurs questions importantes à prendre en compte pour aborder l'ensemble de la question des missiles sous tous ses aspects.

Étant donné les divergences de vues et la complexité de la question des missiles, le Groupe a conclu que les efforts internationaux dont elle est l'objet doivent persister en axant les délibérations futures sur les domaines de consensus existants ou naissants. Je note avec satisfaction l'accent mis par le Groupe sur le rôle de mécanisme plus structuré et plus efficace que joue l'ONU pour susciter ce consensus.

Je tiens à féliciter les membres du Groupe pour avoir achevé leurs travaux et je recommande leur rapport à l'attention de l'Assemblée générale.

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 55/33 A de l'Assemblée générale, le premier Groupe d'experts gouvernementaux a été créé (juillet 2001-juillet 2002) pour aider le Secrétaire général à établir un rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects. Ce premier rapport a été accueilli avec satisfaction par l'Assemblée générale dans ses résolutions 57/71 et 58/37 intitulées « Missiles ». En application de cette dernière, le deuxième Groupe d'experts gouvernementaux a été créé en 2004 pour aider le Secrétaire général à continuer d'examiner la question des missiles sous tous ses aspects. Toutefois, vu la complexité des questions en cause, le consensus n'a pu alors se faire sur l'établissement d'un rapport final.

2. Conformément à la résolution 59/67 de l'Assemblée générale, et avec l'appui de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, le Secrétaire général a préparé un rapport de manière à contribuer à l'effort de l'Organisation des Nations Unies visant à traiter de la question des missiles sous tous ses aspects en déterminant des domaines susceptibles de faire l'objet d'un consensus. Par sa résolution 61/59, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général (A/61/168).

3. Toujours conformément à la résolution 59/67, le Secrétaire général a nommé un troisième Groupe d'experts gouvernementaux venus de 23 États (Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Brésil, Chili, Chine, Danemark, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Nigéria, Pakistan, Pologne, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) pour continuer à examiner la question des missiles sous tous ses aspects, notamment en déterminant des domaines susceptibles de faire l'objet d'un consensus.

4. En 2007 et 2008, le Groupe a tenu trois sessions au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York : du 4 au 8 juin 2007, du 25 au 29 février 2008 et du 2 au 6 juin 2008. Le Groupe a eu un échange de vues complet et approfondi sur tous les aspects de la question des missiles et a établi le présent rapport par consensus.

II. Généralités

5. La question des missiles reste l'objet d'une attention, de discussions et d'activités internationales grandissantes. Le potentiel des missiles comme vecteurs rapides et précis d'armes de destruction massive fait d'eux une question politique et militaire qualitativement importante. De plus, la diversité des intérêts internationaux face aux questions concernant les missiles pose un problème particulier aux efforts visant la question dans les tribunes multilatérales.

6. La mise au point, les essais, la production, l'acquisition, le transfert, la possession, le déploiement et l'utilisation de missiles par les États sont liés à beaucoup d'égards au scénario de sécurité entrevu aux niveaux mondial et régional. Pour certains États, le scénario de sécurité dans leur voisinage régional immédiat est un déterminant principal de leur perception des menaces, tandis que d'autres réagissent aux événements tant mondiaux que régionaux touchant la sécurité. L'expansion des moyens nationaux en missiles et les éléments connexes de

dispositif militaire influencent fortement les évaluations globales de sécurité, tant mondiales que régionales.

7. De plus, l'utilisation par des acteurs non étatiques de missiles à charge classique, guidés ou non, a un effet sur la sécurité mondiale et régionale.

8. Or, malgré les efforts entrepris tant à l'Organisation des Nations Unies qu'ailleurs, il n'existe pas de norme de traité ni d'accord universels régissant la mise au point, les essais, la production, l'acquisition, la possession, le transfert, le déploiement ou l'utilisation de missiles. Toutefois certains traités et accords, passés et présents, bilatéraux, plurilatéraux, régionaux ou multilatéraux contiennent des dispositions précises sur tel ou tel type ou aspect de missiles. De plus, certains États ont pris des mesures unilatérales concernant les missiles.

III. Tendances et faits nouveaux

9. Dans la doctrine militaire de nombreux États et dans leur politique de sécurité nationale et régionale, la tendance à attribuer un rôle important aux missiles de divers types, classiques ou non, y compris à leur potentiel offensif et défensif, persiste et se renforce. Pour la paix et la sécurité internationales, tant mondiales que régionales, la mise au point, les essais, la production, l'acquisition, le transfert, le courtage, la possession, le déploiement et l'utilisation des missiles suscitent encore l'inquiétude ou au moins la réflexion.

10. Depuis le rapport du premier Groupe d'experts gouvernementaux en juillet 2002 (A/57/229), des missiles de différents types ont été mis au point ou perfectionnés; certains ont été modernisés, essayés en vol ou transférés soit en lots, soit en pièces. Des missiles et roquettes à ogives classiques ont été de plus en plus utilisés. Des missiles ont été modifiés et utilisés contre des objets dans l'espace.

11. Les États continuent de rechercher différentes parades aux caractéristiques et capacités spéciales des missiles. Les points de vue divergent quant aux implications des défenses antimissiles.

12. Les progrès et les raffinements des caractéristiques techniques et des capacités opérationnelles des missiles, tant balistiques que de croisière, dont les vecteurs d'armes de destruction massive, permettent à certains des systèmes d'avoir plus d'effets et des résultats supérieurs quant à la vitesse, la précision, la portée et l'esquive. Les technologies furtives, bien que de plus en plus fréquentes pour les missiles de croisière, restent limitées à quelques États. Par ailleurs, on met au point des missiles de croisière supersoniques.

13. Presque toutes les armées gardent dans leurs arsenaux divers missiles à ogive classique qui jouent des rôles spécialisés dans leurs opérations militaires dans le cadre ou de leur modernisation ou de l'examen de leur doctrine militaire. Et, bien que n'ayant jamais été utilisés, les missiles à ogive nucléaire continuent de jouer un rôle important dans la doctrine de certains États.

14. Les États, les groupes d'États et les organisations internationales et régionales ont été de plus en plus actifs dans les tribunes internationales, régionales et bilatérales consacrées aux questions concernant spécifiquement les missiles. Des mécanismes ou institutions ont été récemment créés et les mécanismes déjà en place continuent leurs travaux. Ceux-ci vont de diverses résolutions des Nations Unies à

des mesures prises par plusieurs organisations régionales et à des initiatives multilatérales, plurilatérales, bilatérales et unilatérales prises par certains États. Toutefois, il n'existe encore ni norme, ni traité, ni accord universel régissant la mise au point, les essais, la production, l'acquisition, la possession, le transfert, le déploiement ou l'utilisation des missiles.

15. Dans le système des Nations Unies, plusieurs résolutions adoptées depuis 2002 portent sélectivement sur la question des missiles. L'Assemblée générale en a consacré plusieurs à la question et à celle des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Certaines sont présentées annuellement ou semestriellement à la Première Commission (questions de désarmement et de la sécurité internationale) de l'Assemblée. D'autre part, le Conseil de sécurité a, dans le cadre de son mandat, abordé la question des missiles tant thématiquement que dans le contexte des questions régionales ou nationales, en adoptant plusieurs résolutions.

IV. Questions relatives aux missiles sous tous leurs aspects

16. Afin de trouver des domaines susceptibles de faire l'objet d'un consensus, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 59/67, les experts ont débattu, concernant les missiles, de grandes questions à prendre en considération pour aborder l'ensemble de la question sous tous ses aspects. Il s'agit notamment du climat de la sécurité (mondial et régional) qui incite ou non à la mise au point, aux essais, à la production, à l'acquisition, au transfert, à la possession, au déploiement et à l'utilisation de missiles; des circonstances du transfert à des acteurs étatiques ou non – et de l'emploi par eux – de certains types de missile et de la technologie pertinente; des questions de désarmement, de limitation des armes et de non-prolifération; des rapports entre les doctrines, les stratégies et la pratique missilière; de la primauté relative des missiles balistiques, de croisière et de ceux qui servent de vecteurs aux armes classiques ou de destruction massive; de la défense antimissiles; et de la contribution croissante des capacités spatiales à toute une gamme d'entreprises humaines.

17. Les experts ont reconnu que la complexité de la question des missiles qui, en dehors de divers aspects techniques a aussi des implications stratégiques, politiques, économiques et commerciales, avait été aggravée par les divergences de vues concernant sa nature. Ces aspects ont certes donné du mal au Groupe pour dégager un consensus sur les nombreuses questions, tant fondamentales que spécifiques, liées aux missiles, mais les experts n'en ont pas moins recensé – sans d'ailleurs nécessairement s'entendre sur tous – les éléments suivants à examiner lors des futurs débats sur la question des missiles sous tous ses aspects :

a) L'importance militaire croissante des missiles, vu leurs principales caractéristiques, pour une série d'emplois potentiels;

b) Le fait que les missiles balistiques et de croisière peuvent être dotés d'ogives classiques ou non. Les deux variantes donnent lieu à des préoccupations de sécurité mondiales et régionales propres, dues tant à leur capacité de vecteurs d'armes de destruction massive ou d'explosifs classiques qu'à la difficulté de savoir si un missile en vol est équipé des unes ou des autres;

- c) Le recours croissant aux missiles de croisière comme vecteurs à distance de sécurité préférentiels pour explosifs classiques par les États capables de mettre au point ou d'acquérir ces missiles, nonobstant le rôle spécialisé d'autres missiles;
- d) La mise au point de missiles à maniabilité accrue et de diverses mesures de parade;
- e) Les ressemblances entre les missiles et la technologie des lanceurs spatiaux, le droit de tous les États de mettre au point et d'utiliser la technologie spatiale à des fins pacifiques et la nécessité de songer aux préoccupations de sécurité sans entraver les utilisations pacifiques des technologies spatiales;
- f) Les circonstances de l'accès d'acteurs non étatiques aux systèmes portables de défense aérienne, aux missiles et à leur technologie et de l'emploi de ces moyens par ces acteurs;
- g) L'effet sur la sécurité régionale et mondiale de l'utilisation par les États de missiles à ogive classique, guidés ou non;
- h) L'effet sur la paix et la sécurité internationales de l'emploi potentiel de missiles vecteurs d'armes de destruction massive par les États, ou de sa menace.

V. Conclusions

- 18. **Le Groupe estime que, face à la question de plus en plus complexe des missiles, il importe de poursuivre les efforts internationaux entrepris dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et de délibérer encore de la question en portant spécifiquement l'attention sur les domaines de consensus existants ou naissants.**
- 19. **Le Groupe a souligné que Organisation des Nations Unies joue un rôle important de mécanisme plus structuré et plus efficace pour susciter ce consensus.**
- 20. **Vu la complexité de la question, le Groupe a admis qu'une démarche progressive s'impose, bien qu'aucune ligne de conduite ni aucun ensemble de mesures sur la question des missiles n'aient été retenus.**
- 21. **Le Groupe a noté qu'il serait utile d'essayer de rapprocher les points de vues sur la manière de cataloguer et de décrire les missiles, sur l'imbrication de leurs différents aspects (stratégiques, politiques, techniques, économiques et commerciaux) et sur l'effet qu'ils ont sur les scénarios de sécurité mondiaux et régionaux.**
- 22. **Le Groupe a noté que ladite démarche progressive pourrait s'étendre, entre autres choses, aux efforts visant à perfectionner encore les mesures nationales existantes pour contrôler le transfert et l'exportation de missiles et d'articles pertinents, y compris la technologie; aux renseignements concernant les missiles donnés, s'il y a lieu, par les États par le biais des divers mécanismes d'information de l'Organisation des Nations Unies; et aux efforts visant à renforcer la sécurité mondiale et régionale, y compris le règlement pacifique des différends et la promotion des utilisations pacifiques de l'espace**

23. Le Groupe a aussi noté que des mesures volontaires de transparence et de renforcement de la confiance pourraient être élaborées par les États, selon le cas, dans des cadres bilatéraux, régionaux ou mondiaux, l'objectif étant de renforcer la prévisibilité sans perdre de vue les objectifs généraux de désarmement et de non-prolifération.
